

Demande préalable d'accompagnement de thèse en Médecine Libérale

L'URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France, et notamment sa Commission « Médecine Générale », a décidé de mener une politique d'accompagnement des thèses qui porteraient sur la médecine libérale et relevant des centres d'intérêts de l'Union (cf. Politique d'accompagnement des thèses de l'URPS Médecins Libéraux Hauts-de-France).

Si vous souhaitez en bénéficier, merci de compléter ce document.

Le Comité de suivi des thèses

Nom : _____

Prénom : _____

Mail : _____

Spécialité : ☐ MG ☐ Autres, préciser : _____

Intitulé de la thèse : _____

Faculté : ☐ Lille (Etat) ☐ Lille (Libre) ☐ Amiens ☐ Autre

Directeur de thèse : _____

Date soutenance thèse envisagée : _____

Nature de la Thèse : ☐ Qualitative ☐ Quantitative

Public (plusieurs réponses possibles) : ☐ MG ☐ Autres spécialités, lesquelles : _____

☐ Autre public, lequel : _____

Territoires (plusieurs réponses possibles) : ☐ Hauts-de-France

☐ Aisne ☐ Nord ☐ Oise ☐ Pas de Calais ☐ Somme

☐ Autres, lesquels : _____

Calendrier envisagé : _____

Inscription dans l'une des missions de l'URPS Médecins (plusieurs réponses possibles) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Médico-social | ☐ Démarche qualité |
| ☐ Offre de soins | ☐ Permanence des soins |
| ☐ Prévention, promotion de santé | ☐ Education thérapeutique |
| ☐ Systèmes de communication et d'information partagés | |

Argumentations/compléments d'informations :

L'URPS Médecins Libéraux n'a pas vocation à accompagner l'ensemble des thèses des étudiants en médecine, quelle que soit leur spécialité.

Une demande ne signifie pas un accord d'accompagnement.

A titre indicatif, le comité de suivi des thèses de l'URPS Médecins Libéraux se réunit environ 1 fois par mois pour analyser les demandes.